

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H05 et souhaite la bienvenue aux Elus.

Il excuse les absences de Mesdames Sophie CARON, Séverine DECROIX, Patricia DURIEUX et de Messieurs Christian SIMON et Hubert LENYS qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Francis BERKMANS, Madame Francine HAYEZ, Messieurs Gérard DECHY, Jean-Pierre LUCASICK et Francis MARIAGE. Monsieur Patrick LATOUCHE rejoint l'assemblée à 19h30 à partir du point 7 de l'ordre du jour.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjoint au Maire.

QUESTION PREALABLE

MONSIEUR LE MAIRE NOUS INFORME DE 2 DÉCISIONS QU'IL A PRISES (ARTICLE L2122.22)

DÉCISION DU 1^{ER} AVRIL 2009

Le marché alloti (10 lots) « EXTENSION DE LA HALTE-GARDERIE – PMI : CONSTRUCTION D'UN PREAU FERME – PARC MUNICIPAL LOUIS DELHAYE – RUE HENRI DURRE 59278 ESCAUTPONT » est attribué aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Gros Œuvre : Entreprise MAZZOLINI : 16 401, 56 € H.T.
- Lot n° 2 – Plâtrerie faux plafonds : Entreprise MP PLATRERIE : 3 260,90 € H.T.

- Lot n° 3 – Revêtements durs sols et murs : Entreprise MAZZOLINI : 3 636,88 € H.T.

- Lot n° 4 – Charpente : Entreprise MAZZOLINI : 4 320,00 € H.T.
- Lot n° 5 – Serrurerie – Métallerie : Entreprise SARL METAL LUX : 5 488,60 € H.T.

- Lot n° 6 – Menuiserie alu : Entreprise S.V.F : 12 724,00 € H.T.
- Lot n° 7 – Couverture zinc : Entreprise M.R.B CALORESCO : 8 467,99 € H.T.
- Lot n° 8 – Peinture : Entreprise DEFOSSEZ : 2 728,76 € H.T.
- Lot n° 9 – Electricité : Entreprise SNEF : 3 275,62 € H.T.
- Lot n° 10 – Chauffage : Entreprise IDEX ENERGIE : 2 524,60 € H.T.

TOTAL : 62 828,91 € H.T

Interventions :

Monsieur Gérard DECHY : «Combien d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres? Pourquoi la Commission d'Appel d'Offres ne s'est elle pas réunie ? Même si ce n'est pas obligatoire. Je ne trouve pas cela correct mais je sais que c'est la loi. »

Monsieur le Maire : « Il y a bien eu appel d'offres, mais la Commission ne s'est pas réunie car il s'agissait d'une procédure adaptée. Nous n'avons rien fait d'illégal. ».

DÉCISION DU 06 MAI 2009

La mission de Contrôle Technique concernant le « Réaménagement des extérieurs du Centre de Loisirs Municipal – Création d'un bloc de sanitaires » est confiée à la Société SOCOTEC de VALENCIENNES.

Montant Hors Taxes : 2 987,50 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- **BRIGADES VERTES ESCAUTPONTOISES (B.V.E.) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE "LA PORTE DU HAINAUT" (C.A.P.H) ET LA COMMUNE CONCERNANT LES MISSIONS DE GARDIENNAGE DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS.**
- **DESAFFECTATION DE CREDITS – TRAVAUX CIMETIERE "REFECTION D'UN CONDUIT D'EAU" - EQUIPEMENTS DES ATELIERS MUNICIPAUX.**
- **COLLEGE JEAN ZAY - COMMUNE D'ESCAUTPONT – CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS EN DEHORS DES PERIODES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE - PRET DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H).**

Vote : Pour à l'Unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MARS 2009.

Vote : Pour à l'Unanimité .

Interventions :

Monsieur Francis BERKMANS : « Le Procès Verbal est de plus en plus complet, de plus en plus concis. Il est très bien. Il faudra peut-être prévoir d'enregistrer les débats. »

2. MODIFICATION DE L'AFFECTION DU RESULTAT 2008 DU BUDGET PRINCIPAL SUITE AU PASSAGE D'ECRITURE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL APRES INTEGRATION DU RESULTAT 2006 DU S.I.V.U (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE) THIERS – CONTRAT DE VILLE BRUAY-SUR-ESCAUT / ESCAUTPONT.

Le Conseil Municipal avait délibéré lors de sa séance du 06 novembre 2007 sur la réintégration dans les comptes de la Commune des résultats du Compte Administratif du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Thiers Contrat de Ville suite à sa dissolution le 31 décembre 2006.

L'affectation du résultat 2006 avait déjà fait l'objet d'une modification en tenant compte d'une situation arrêtée au 31 décembre 2006.

Monsieur le Receveur Municipal de la Commune a dû régler à l'échéance sur l'exercice 2007 le solde du remboursement du prêt souscrit par le S.I.V.U auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES pour la somme de 4 369,80 € à taux zéro en débitant le compte 16818 (crédeur) « autres prêteurs ».

Cette opération de remboursement de la C.A.F a été dénouée précisément en avril 2007 alors que les comptes du S.I.V.U ont été repris dans la délibération précitée du 06 novembre 2007 mais tenant compte d'une situation arrêtée au 31 décembre 2006.

Le Conseil Municipal est appelé en conséquence à modifier la délibération du 27 mars 2009 concernant l'affectation du résultat 2008 du budget principal en reprenant l'écriture passée par Monsieur le Receveur Municipal.

Vote : Pour à l'Unanimité .

3.ASSOCIATION « ESCAUTPONT JADIS » - SUBVENTION DE DÉMARRAGE.

L'Association « ESCAUTPONT JADIS » a été créée le 14 octobre 2008. Afin d'aider ladite association au développement de ses activités, Monsieur Jean-Pierre BAUVOIS – Président, sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention.

Montant de la subvention de démarrage proposé : 550,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'octroi de cette subvention..

Interventions :

Monsieur Francis BERKMANS : « Le nombre de membres a t il été mis dans les statuts? »

Monsieur le Maire : « Non »

Vote : Pour à l'Unanimité .

4. ASSOCIATION « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Mademoiselle Sarah KEMPA et Monsieur Logan POTEAU licenciés du « Club de Lutte Escautpontois » se sont qualifiés pour les championnats de France « Jeunes Excellence National Libre » qui se sont déroulés à LORQUIN (MOSELLE) du 07 mai au 10 mai 2009.

Par ailleurs, Monsieur Logan POTEAU s'est qualifié également pour les championnats de France « Honneur Séniors » qui auront lieu à DREUX (EURE ET LOIR) les 22 et 23 mai 2009.

A cet effet, l'Association sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle, afin de pouvoir financer le déplacement, la préparation des compétiteurs qui représenteront la Commune d'ESCAUTPONT, lors desdites rencontres.

Montant de la subvention proposé : 300,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'octroi de cette subvention.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur, ni 3 Élus, membres de l'Association, ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

5. ASSOCIATION « ADAGES » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Mesdemoiselles Alexandra CUVILLIEZ et Laetitia HOYER licenciées du club de danse « ADAGES » sont lauréates du 1^{er} prix Régional de la Confédération Nationale de Danse et doivent ainsi participer au Concours National C.N.D (Confédération Nationale de Danse) qui se déroulera à BIARRITZ (PYRENEES-ATLANTIQUES) les 21, 22 et 23 mai 2009.

A cet effet, l'Association sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle, afin de pouvoir financer le déplacement, la préparation des danseuses qui représenteront la Commune d'ESCAUTPONT, lors de ladite rencontre.

Montant de la subvention proposé : 300,00 €.

Monsieur le Maire, Président d'Honneur de l'Association, ne prend pas part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

6. PROJET « TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – RUE EMILE TABARY » - DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE.

Si la Réserve Parlementaire d'un montant de 15 000€ nous est accordée, la part à charge de la Commune deviendra de 155 892,26€ au lieu de 170 892,26€.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver le nouveau plan de financement.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le montant de la Réserve Parlementaire précité.

Vote : Pour à l'unanimité

7. PROJET « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – AVENUE DE LA MALANOYE » - DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE.

Si la Réserve Parlementaire d'un montant de 15 000€ nous est accordée, la part à charge de la Commune deviendra de 338 372,17€ au lieu de 353 372,17€.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver le nouveau plan de financement.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le montant de la Réserve Parlementaire précité.

➤ *Monsieur Patrick LATOUCHE a rejoint l'assemblée à 19h30.*

Vote : Pour à l'Unanimité .

Interventions :

Monsieur Gérard DECHY : « Le montant de la Réserve Parlementaire est il exprimé Hors Taxes ou Toutes Taxes Comprises? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a jamais de taxe sur une subvention. ».

8. IMMEUBLE 62 RUE JEAN JAURÈS APPARTENANT À MONSIEUR ROLAND FONTAINE – RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION.

La deuxième tranche du lotissement de la Société VAL HAINAUT HABITAT a été réalisée, rue Yves Montand, en contrebas de la propriété de Monsieur Roland FONTAINE sise 62, rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT.

La dangerosité du mur de soutènement de ladite propriété, en surplomb immédiat des parcelles privatives VAL HAINAUT HABITAT, a été constatée dans un rapport en date du 14 juin 2007 établi par Monsieur Jean Jacques LIEN, Architecte D.E.S.A - 19 rue du Grand Fossart à VALENCIENNES.

Suite au développement de l'urbanisation dans ce secteur, souhaité par la Municipalité, et de la réalisation des travaux de construction par la société VAL HAINAUT

HABITAT, la dangerosité du site a été mise en exergue. Monsieur Roland FONTAINE se voit par conséquent contraint de faire procéder aux réparations indispensables pour le rétablissement de la sécurité. Ce dernier ne peut cependant assumer seul une dépense totalement imprévue et précipitée par un contexte lié à l'évolution urbaine de la Commune.

Face à cette contrainte de travaux, qui à défaut de réalisation immédiate pourrait aboutir à une remise en cause de la sécurité publique entraînant la responsabilité de Monsieur FONTAINE mais également de Monsieur le Maire d'ESCAUTPONT et de Monsieur le Directeur de la société VAL HAINAUT HABITAT, il apparaît opportun et incontournable que chacune des parties prenne à sa charge une part des frais résultant des travaux de réfection.

Montant des Travaux : 17 268,75 € TTC

- Part à charge de la Commune : 4 000 €
- Part à charge de la société VAL HAINAUT HABITAT : 4 000 €
- Part à charge de Monsieur Roland FONTAINE : 9 268,75 €.

La société VAL HAINAUT HABITAT a acté sa participation dans une convention signée avec Monsieur Roland FONTAINE en date du 19 février 2009.

Il est aujourd'hui nécessaire de passer une convention entre la Commune d'ESCAUTPONT et Monsieur Roland FONTAINE qui fixera le montant de la participation communale ainsi que les droits et obligations de chaque partie, quant à la prise en charge des travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec ledit propriétaire la convention suscitée.

Vote : Pour à l'Unanimité .

Interventions :

Monsieur Jean-Pierre DERUCHE : « Certaines parcelles sont elles au ras du mur? »

Monsieur le Maire : « Oui, les 3 premières parcelles ».

9. CESSION À LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N° 214, 250 ET 251 SISES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (Z.A.E) « DES BRUILLES » APPARTENANT À LA COMMUNE.

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la cession, à la Société CONVERGENCE – 54, Allée des Platanes à MEAUX (SEINE ET MARNE), des parcelles reprises ci-dessus d'une superficie de 11 594 m² au prix de 10,00 € le m².

Un projet de compromis de vente en date du 12 novembre 2007 a été établi devant Maître Vivien STREIFF – Notaire à CONDE-SUR-L'ESCAUT et n'a pas été entériné.

Par contre, cette réserve foncière communale faisant partie du périmètre communautaire (délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2007), la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (C.A.P.H) se propose d'acquérir lesdits terrains afin de finaliser le dossier de reprise de cette zone de développement économique, communautaire.

Prix de cession : 100 000 € (Estimation Valeur Vénale du Service des Domaines en date du 14 mai 2009 : 100 000 € « Libre d'occupation »).

Le Notaire susnommé sera chargé de la rédaction de la promesse réciproque de vente et d'achat, de l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Annuler la délibération du 27 juin 2007.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la C.A.P.H la promesse de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Vote : Pour à l'Unanimité .

Interventions :

Monsieur Francis BERKMANS : « Il faudrait voir Maître Vivien STREIFF pour accélérer les dossiers en retard, avant la signature de la cession du terrain. »

Monsieur le Maire : « On pourrait essayer de travailler avec plusieurs notaires. »

Monsieur Gérard DECHY : « Qu'est-il advenu du compromis de vente avec CONVERGENCE»

Monsieur le Maire : « Il n'y a jamais été donné suite, pourtant « CONVERGENCE» avait été ressollicité. Ceci étant le SCOT empêchait la réalisation de leurs projets. »

Monsieur Francis BERKMANS : « Le futur SCOT sera certainement modifié à cause de la close « commerce lié à l'activité de production » ».

10. CONVENTION D'UTILISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET / OU DU MATÉRIEL COMMUNAL AVEC LES ASSOCIATIONS – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 30 SEPTEMBRE 2006.

Par délibération du 30 septembre 2006, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec les différentes associations escautpontoises les conventions de mise à disposition, à titre gracieux, des bâtiments communaux et du matériel communal.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- La mise à jour de la délibération précitée concernant la création ou la dissolution d'association.
- La mise en place des conventions réglementaires.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Modifier la délibération susvisée.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Vote : Pour à l'Unanimité .

11. COLLÈGE JEAN ZAY EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S) – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET / OU DU MATÉRIEL COMMUNAL.

Dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive (E.P.S), le Collège Jean ZAY représenté Monsieur Jean-François WSZEDYBYL – Principal demande à la Commune la mise à disposition du stade de football municipal – Rue des Hayées, afin d'y organiser des entraînements de rugby qui auront lieu du 27 mai 2009 au 19 juin 2009 les :

- Mercredis : 10 h 30 à 12 h 00.

Afin de fixer les droits et obligations de chaque partie, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition des bâtiments communaux et / ou du matériel communal. Cette mise à disposition est faite à titre gracieux.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Collège Jean ZAY, ladite convention.

Il est rappelé les obligations de surveillance par les professeurs d'Education Physique et Sportive pour le respect des bâtiments. Monsieur le Maire fera un courrier pour rappeler ces obligations.

Vote : Pour à l'Unanimité .

12. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ÈRE} CLASSE.

Le Décret du 22 décembre 2006 indique que les collectivités territoriales opéreront des reclassements progressifs en 3 tranches annuelles qui interviendront entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009.

Ainsi, les Agents Techniques, les Gardiens d'Immeubles, les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) de 2^{ème} classe, les Auxiliaires de Puéricultures, les Auxiliaires de Soins et les Gardes Champêtres sont concernés par ledit Décret.

A cet effet, il convient de créer deux postes d'A.T.S.E.M de 1^{ère} classe.

En effet, avant la parution des nouvelles dispositions les grades précités classés en échelle de rémunération 3 étaient accessibles uniquement par concours.

Aujourd'hui, les nouvelles mesures prévoient que les grades classés en échelle de rémunération 3 soient accessibles directement sans concours.

La réussite au concours donne accès à un grade relevant au moins de l'échelle de rémunération 4.

Par conséquent, les Agents nommés sur les grades cités ci-dessus bénéficient d'un reclassement progressif dans le grade d'accueil relevant de l'échelle de rémunération 4.

Conformément à l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Nord au titre de l'année 2009, les agents nommés sur des postes d'A.T.S.E.M de 2^{ème} classe échelle de rémunération 3 sont reclassés dans le grade d'A.T.S.E.M de 1^{ère} classe à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté dans l'échelon.

Aucun poste d'A.T.S.E.M de 1^{ère} classe n'est vacant au tableau des effectifs, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la création de deux postes d'A.T.S.E.M de 1^{ère} classe.

Vote : Pour à l'Unanimité .

13. PERSONNEL COMMUNAL – CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (C.L.S.H) – CRÉATION D'UN POSTE DE « CUISINIER (ÈRE) ».

Pendant la période du Centre de Loisirs Sans Hébergement allant du 28 juillet 2009 au 21 août 2009 inclus, le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier est nécessaire pour assurer la préparation, la confection et la distribution des repas pour les enfants du Centre de Loisirs.

Cet agent sera recruté en qualité de « Cuisinier(ère) » à temps complet pour la période reprise ci-dessus.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à recruter, Madame Bernadette PANNARD – Adjoint Technique du Conseil Général affecté au Collège Jean ZAY, avec l'autorisation de sa hiérarchie.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur, ni 7 Elus membres de l'Association AGATE, ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

Interventions :

Madame Claudine LORTHIORS: « Voici des explications sur le recrutement de l'agent non titulaire saisonnier en qualité de cuisinier(ère) pour le C.L.S.H. :

- La cuisine du Collège n'est pas adaptée pour le réchauffage des plats cuisinés.
- Retour à la cuisine traditionnelle.
- Étude des fournisseurs en cours (légumes frais, viande congelée par mesure d'hygiène.) »

14. BRIGADES VERTES ESCAUTPONTOISES (B.V.E.) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE "LA PORTE DU HAINAUT" (C.A.P.H) ET LA COMMUNE CONCERNANT LES MISSIONS DE GARDIENNAGE DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS.

Les Brigades Vertes Escautpontoises sont composées de 4 agents répartis dans 2 équipes au travers des secteurs :

- Centre
- Brunehaut
- Thiers
- Les Bruilles

La récente mise en place du point d'apport volontaire de collecte des déchets verts avec le concours de la CAPH à la suite de la suppression du dispositif ancien, de collecte en porte à porte nécessite l'organisation de missions de gardiennage.

A cet effet, une convention de mise à disposition partielle concernant ladite mission (10h/semaine) doit être contractée.

Vote : Pour à l'Unanimité .

15. DESAFFECTATION DE CREDITS – TRAVAUX CIMETIERE “REFECTION D'UN CONDUIT D'EAU” - EQUIPEMENTS DES ATELIERS MUNICIPAUX.

Monsieur Jean-Pierre LUCASICK propose une pompe provisoire à récupération d'eau de pluie prise en charge par l'entreprise MAZZOLINI.

Il souligne de même l'obligation de refaire le réseau de conduites d'eau pour un coût estimatif de 10 000€.

Vote : Pour à l'Unanimité .

16. COLLEGE JEAN ZAY - COMMUNE D'ESCAUTPONT – CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS EN DEHORS DES PERIODES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE - PRET DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H).

Madame Claudine LORTHIORS : « Il s'agit d'une convention tri-partite du 28 juillet 2009 au 31 août 2009.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur, ni 7 Elus membres de l'Association AGATE, ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Benamar TOUATI : « Il y a un problème de sécurité à l'entrée de la rue du Pont, des voitures stationnent de façon anarchique. Serait-il possible de poser des barrières de sécurité? »

Monsieur Francis BERKMANS: « Ce n'est pas possible, pour laisser l'accès aux camions de la Poste. Nous verrons s'il est possible de faire des aménagements lors du chantier « site propre » (TRAM). ».

Monsieur le Maire : « De toute façon il y a du danger partout. D'autant plus qu'une station est prévue face au Parc Municipal. »

Monsieur Jean-Pierre LUCASICK : « Le même problème se pose aux écoles de Brunehaut aux heures de sortie. ».

Monsieur Jean-Pierre DERUCHE : « C'est un problème sociétal.. ».

Monsieur le Maire : « Nous allons faire un courrier au service de Police. »

Monsieur Francis BERKMANS reprend la réflexion de Monsieur Gérard DECHY concernant la décision du 14 avril 2009 prise sans réunion de la Commission d'Appel d'Offres. « Dans l'urgence, impossible de réunir la Commission et ce n'est pas le 1er cas . »

Il signale que les personnes principalement concernées étaient présentes.

Il fait remarquer également que certaines personnes faisant partie de Commissions municipales ne participent que rarement aux réunions, Il cite l'exemple de la Salle Polyvalente. Vous n'êtes pas là. La réunion a duré 2h30. Et le jour du concours d'architecte, on nous critiquera. »

Monsieur Gérard DECHY : « Tu as raison mais c'est par souci de transparence, nous voulons simplement collaborer. »

Monsieur le Maire : « Cette réflexion pourrait sous-entendre que nous faisons des choses « pas claires » (encore dernièrement avec les impôts.)»

Monsieur Gérard DECHY : « Je ne dis pas que ce que vous faites est contre nature contre la loi. Nous n'avons jamais subodoré des choses non transparentes. »

Monsieur Benamar TOUATI : « Nous n'avons pas dit ça ».

Il souhaite être associé à toutes les décisions importantes.

Monsieur le Maire : « Je remercie les Elus ayant préparé et participé aux Journées de sensibilisation aux Handicaps qui furent une grande réussite. »

Monsieur Benamar TOUATI : « Ce fut une expérience très enrichissante. »

Monsieur le Maire : « Il y eut des moments très émouvants. ».

Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI : « Je souhaite que tous les Élus participent pour servir l'apéritif lors de la nuit des Leus, et informe que les inscriptions sont closes. ».

Il revient sur le spectacle musical « DIZU PLAATJIES » organisé par la CAPH: « Il était très réussi. Plus de 220 personnes y ont assisté. Bravo à la CAPH pour l'organisation qui encore une fois était parfaite. »

Madame Béatrice LEVEQUE : « Je signale que le square Brunehaut est dégradé et très sale, malgré la surveillance policière. »

Monsieur Jean-Pierre LUCASICK : « Les services de Police sont prévenus, ils viennent 3 fois par jour pour surveiller. ».

Monsieur le Maire : « Le nettoyage sera assuré par les Brigades Vertes et il faudrait peut être installer des poubelles. ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Elus et lève la séance à 20H45
La prochaine Réunion de Conseil Municipal est prévue le 26 Juin 2009.